



Réunion de quartier d'Ardillières du 1er juillet 2017

Présents : Mesdames Jullien, Salmon, Proffit, et Leyrem

et monsieur Cudelou

Mesdames Lespert-Chabier et Martin.

NEYRAC:

Présentation d'un projet qui pourrait démarrer à l'automne : Madame Lespert - Chabrier informe qu'un investisseur est intéressé pour racheter l'usine Neyrac. Comme annoncé précédemment, il y aurait 7 maisons maximum et des bâtiments existants seraient destinés à l'installation d'une zone d'artisanat (nombre de locaux à déterminer).

Demande de l'aménageur, en cas de faible occupation par des artisans : la possibilité de faire quelques appartements supplémentaires. Quelques parties de bâtiments seraient démolies pour mettre en valeur les pignons de bâtiments plus jolis et permettre des places de parking (étude de parking souterrain).

Une OAP est toujours prévue à cet effet dans le prochain PLU.

Il est prévu deux voies perpendiculaires à la rue de Chantereine pour la circulation de Neyrac et du terrain constructible en face le château ainsi qu'une parallèle qui relierait celles-ci entre elles. Madame Jullien réitère son observation faite lors de la réunion de septembre à savoir le mécontentement et l'incompréhension de faire cette voie parallèle à la rue Chantereine liant les 2 voies perpendiculaires prévues et n'en voit pas la nécessité car n'allègera pas le trafic, Ardillières reste une voie en impasse. La solution ne peut pas être de traverser une parcelle privée.

Demandes de travaux:

Lavoir : (lors de l'aménagement de Neyrac, il est prévu de demander à l'aménageur d'amener le courant jusqu'au lavoir). Le lavoir est-il inscrit sur les fiches patrimoines du PLU ?

Depuis plusieurs années sans électricité, des tuiles sont à remettre pour préserver la charpente et pour la pompe, l'eau n'arrive que par infiltrations (d'où le faible niveau). C'est pourquoi, il avait été prévu d'installer une pompe à bras telle qu'elle existait auparavant. Ce qui permettrait un meilleur entretien du lavoir et serait par ailleurs utile sur ce lieu de passage (GR),

Réponse de la Mairie : les travaux pour les tuiles sont programmés.

Le démoussage du toit : petite hauteur donc possibilité de faire ça du sol,

Réponse de la Mairie : les travaux sont programmés.

Le système de vidange : problème d'étanchéité de la vanne et demande de détenir une clé pour actionner la vis de vanne et être autonome lors du nettoyage du lavoir (pour rappel, ce sont les habitants qui entretiennent eux-mêmes le lavoir).

Réponse de la Mairie : la remise en état de la trappe de vidange est prévue.

En ce qui concerne le problème d'étanchéité : le ciment du sol au niveau de la vanne est dégradé et aurait besoin d'être nivelé sur 20 cm pour éviter une perte d'eau en continu alors que le niveau est déjà très bas,

Prévoir un panneau rappelant que le lavoir est entretenu par les habitants dans l'intérêt de tous et de respecter le lieu et sa propreté,

Qu'est devenue la planche d'origine ? Incompréhension quant à sa " disparition". Elle avait été désencastrée par les jeunes. Elle a été emportée par les services techniques et entreposée là-bas. Elle a été remplacée par une planche beaucoup plus étroite et sans aucun caractère ancien. Il est incompréhensible que des pièces du patrimoine disparaissent si facilement. Quelle explication par Monsieur Deguelle ? A-t-il questionné son personnel ?

Réponse de la Mairie : la planche était complètement pourrie et elle a été refaite avec un bois d'essence identique.

Place: supprimer le panneau « sens interdit » et « sens obligatoire » car aucune utilité,

Bande jaune au sol sur la place pour la bonne circulation du bus à la rentrée.

Réponse de la Mairie : les travaux sont prévus.

Le regard des eaux pluviales (sur la rue) 11 impasse de Chantereine est bouché et cassé (déjà signalé en mairie). Les eaux de pluie débordent dans la rue pour s'écouler chez Monsieur Chapelle.

Réponse de la Mairie : le remplacement de la canalisation de la rue de chantereine sera réalisé prochainement.

Problème avec un réverbère dans l'impasse de Chantereine: crépitement.

Entretien des chemins : les agriculteurs rognent sur les chemins ruraux mais également sur le bord des routes. Madame le Maire répond qu'il faudrait reborder les champs et que cela a un coût. Peut-être faudrait-il faire un courrier officiel aux agriculteurs pour leur demander de respecter les bandes herbeuses en respectant leurs limites (certains panneaux de signalisation se retrouvent dans le champ. Il est facile de repérer la largeur initiale des bordures là où il n'a pas été possible d'empiéter).

L'herbe n'est pas fauchée.

Au bout du chemin de terre " réservé aux engins agricoles" et liaisons douces, le *panneau* est couché à terre au niveau de la départementale.

Rappel pour la départementale : ligne continue à retracer au niveau de l'embranchement. Panneau "interdit de doubler" à mettre bien avant avec le panneau annonçant l'intersection.

Entretien de l'abribus : problème de la végétation sur le toit.

Réponse de la Mairie : des travaux pourront être programmés lorsque les arbres débordant sur le domaine public seront taillés.